

Aide-mémoire des grandes étapes du relogement et des travaux à venir



En juillet dernier, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) présentait aux locataires les résultats des nouvelles études réalisées au printemps dans le but de trouver une solution durable au problème de moisissures aux habitations Plamondon. Il identifiait alors certaines problématiques relatives à l'enveloppe extérieure du bâtiment qui expliquent la présence de moisissures. Les dernières analyses révèlent que la contamination fongique touche l'ensemble des composantes des murs et qu'elle a atteint le gypse intérieur à certains endroits.

Les problèmes liés à l'enveloppe du bâtiment qui ont été identifiés doivent être réglés et la décontamination doit être effectuée. Toute la maçonnerie doit être refaite, le gypse extérieur, l'isolant, ainsi qu'une partie du gypse intérieur doivent être remplacés.

Ces importants travaux permettront de moderniser l'immeuble et d'y apporter de nombreuses améliorations, mais ils occasionneront un bruit intense et beaucoup de poussières. De plus, des échafaudages, de l'équipement lourd et des conteneurs devront être installés autour de l'immeuble. Le va-et-vient de plusieurs ouvriers et d'autres sources de dérangement seront fréquents. La durée du chantier sera d'environ deux ans. De plus, compte tenu de la nature des travaux, les logements ne pourront pas être isolés adéquatement en hiver.

Pour toutes ces raisons, l'OMHM procédera au relogement des locataires des habitations Plamondon. Il en va de leur sécurité et de leur confort. Les grandes étapes à venir ainsi que leurs impacts pour les locataires sont présentés dans le tableau publié à la page 3.

Nous tenons à réitérer notre engagement à assurer l'amélioration des milieux de vie. Dans ce but, nous mettons nos ressources à la disposition des locataires des habitations Plamondon afin que le relogement se passe le mieux possible. En mettant en commun les efforts de l'OMHM et ceux des locataires, nous sommes persuadés que nous y arriverons. Nous remercions les locataires des habitations Plamondon de leur précieuse collaboration.

AVEC VOUS

Au cours des prochains mois, plusieurs rencontres seront organisées avec les locataires selon les différentes étapes du processus de relogement. Comme il s'agit d'une situation particulière, les locataires qui le souhaitent peuvent être accompagnés d'une personne de confiance (comme un membre de leur famille ou un ami). Une fois le relogement terminé, l'OMHM continuera d'informer les locataires de l'avancement des travaux en communiquant avec eux à leur nouvelle adresse.



Des rencontres individuelles sont prévues avec tous les locataires avant la mi-septembre 2012. Elles permettront d'échanger avec les locataires et de les aider à préciser leur choix de quartiers et d'habitations afin de trouver le logement qui leur convient le mieux dans le parc de logements disponibles de l'OMHM.

De plus, pour les quatre prochains mercredis, et selon les besoins par la suite, Julie Chalifour, agente de liaison, et un autre représentant de l'OMHM seront présents dans la salle communautaire pour répondre à vos questions, vous écouter et recueillir vos préoccupations.



Si vous avez des questions relatives au relogement, vous pouvez joindre les agentes de location Madeleine Sultan et Nathalie Serré (dès son retour) au 514 868-4761. Laissez-leur un message. Elles communiqueront avec vous dans les plus brefs délais. Une fois votre logement trouvé, ce sont elles qui seront responsables de préparer votre nouveau bail, organiser les préparatifs, le déménagement et régler avec vous le dédommagement. Alors, n'hésitez pas à communiquer avec elles.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE RELOGEMENT



AURAI-JE UN LOGEMENT PROPRE ET REPEINT ?

L'OMHM a déployé ses équipes pour que le relogement se fasse le plus facilement possible pour les locataires. Déjà, plusieurs logements propres et repeints ont été sélectionnés et réservés dans notre parc résidentiel. Aussitôt que possible, l'OMHM communiquera avec vous pour faire l'attribution des logements.



EST-CE QUE L'OMHM VA PAYER MON DÉMÉNAGEMENT ?

Quand un logement sera attribué, une date de déménagement sera convenue. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels, engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à la disposition des locataires afin qu'ils soient prêts le jour du déménagement.



QUI PAIERA LES AUTRES FRAIS RELATIFS AU DÉMÉNAGEMENT, COMME CEUX DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT ?

Une allocation de 400 \$ sera remise sous forme de chèque à chaque ménage relogé. Cette allocation permet de couvrir les frais de débranchement et de rebranchement des services publics : changement d'adresse, services de téléphone, câble et Internet.



Y AURA-T-IL UN CHANGEMENT DANS MON LOYER ?

Le nouveau logement sera régi par les mêmes règles que le logement actuel. S'il n'y a pas de changements dans la situation des locataires, les coûts relatifs au loyer demeureront inchangés, malgré le relogement.

LES GRANDES ÉTAPES À VENIR

L'OMHM
CHEZ VOUS

ÉTÉ 2012

Le vendredi 17 août 2012, entre 11 h et 14 h, vous pourrez rencontrer des représentants de l'OMHM à la salle communautaire. Ils pourront répondre à vos questions, vous écouter et recueillir vos préoccupations.

En ce qui concerne les préparatifs pour le relogement, des rencontres individuelles avec les locataires sont prévues. Dès la semaine du 20 août 2012, et jusqu'à la mi-septembre, des équipes visiteront chacun des locataires. Ensemble, nous sélectionnerons les quartiers et les habitations qui vous intéressent. Vous devrez nous indiquer si vous souhaitez demeurer dans le même quartier, mais vous devrez aussi choisir deux autres quartiers. Vous devrez confirmer qui sont les personnes qui peuvent vous accompagner (membres de la famille, amis, intervenants). Nous ferons ensuite le relevé des besoins d'aide. Vous pourrez également obtenir la liste des autres ressources disponibles au même moment. Finalement, vous devrez signer l'avis de réparations majeures, confirmant que vous avez été avisé des travaux à venir et de votre relogement.

En plus des rencontres individuelles avec tous les locataires, des représentants de l'OMHM vous attendront à la salle communautaire les mercredis 22 et 29 août 2012, entre 14 h et 16 h, pour répondre à vos questions, vous écouter et recueillir vos préoccupations.

AUTOMNE 2012

L'OMHM
CHEZ VOUS

Les rencontres individuelles se poursuivront. Les locataires qui auront obtenu leur nouveau logement pourront convenir d'une date de déménagement. Malgré le contexte, le but de l'OMHM est de trouver le logement qui vous convient le mieux. L'OMHM s'occupe de mandater et de payer des déménageurs professionnels qui disposent d'assurances pour le relogement. Les locataires recevront une allocation de 400 \$ pour le débranchement/rebranchement du téléphone, du câble, de l'internet et le suivi du changement d'adresse postale.

Nos professionnels effectueront la préparation des plans et devis.

L'OMHM continuera d'assurer une présence à la salle communautaire pour répondre à vos questions, vous écouter et recueillir vos préoccupations les 5 et 12 septembre 2012, de 14 h à 16 h, et selon les besoins, par la suite.

L'OMHM
CHEZ VOUS

HIVER 2013

Le relogement se poursuivra pour ceux qui ne sont pas encore déménagés.

Afin de choisir la firme qui coordonnera les travaux, l'OMHM lancera un appel d'offres.

L'OMHM continuera d'assurer une présence à la salle communautaire pour répondre à vos questions, vous écouter et recueillir vos préoccupations, selon les besoins.

L'OMHM
CHEZ VOUS

PRINTEMPS 2013

Tous les locataires seront déménagés dans leur nouveau logement et le contrat de rénovation sera octroyé à un entrepreneur.

ÉTÉ 2013 - ÉTÉ 2014

Les travaux seront en cours de réalisation.

AUTOMNE 2014

Les logements seront prêts à être occupés de nouveau. Les locataires qui le souhaitent pourront réintégrer leur logement.

L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS PLAMONDON

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agentes de liaison :
Danielle Lacroix et Julie Chalifour
- ◆ Directeur de projets :
Nicolas Pichouron



Danielle Lacroix



Julie Chalifour



Nicolas Pichouron

EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à la sécurité :
Raphaël Scali
- ◆ Directeur à l'entretien et aux réparations :
Ludovic Scholl
- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :
Luis Arauz
- ◆ Agentes de location :
Madeleine Sultan et Nathalie Serré
- ◆ Organisatrice communautaire :
Alyne Dumas



Ludovic Scholl



Luis Arauz



Nathalie Serré



Alyne Dumas

Afin de répondre à vos questions, vous écouter et recueillir vos préoccupations, l'OMHM sera avec vous, dans la salle communautaire des habitations Plamondon :

- Le vendredi 17 août 2012, entre 11 h et 14 h;
- Les mercredis 22 et 29 août, ainsi que les 5 et 12 septembre 2012, entre 14 h et 16 h;
- Et selon les besoins, par la suite.

Venez nous rencontrer.

L'OMHM
CHEZ VOUS

L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION
7 h à 23 h – 7 j/7

RÉPARATION URGENTES
ET SÉCURITÉ
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal
d'habitation
de Montréal

INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8
Téléphone : 514 872-6642

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination :
Marie-Eve Leblanc

Révision :
Linguitech

Graphisme :
Art & Graf inc.